



Autolib' Métropole
2 rue Jean Lantier
75001 Paris

Tél : 01 80 18 92 00
www.autolibmetropole.fr

Compte rendu de la réunion du Bureau syndical d'Autolib' Métropole du 23 juin 2016

Le vingt-trois juin deux mille seize, à 16 heures 30, le Bureau syndical, dûment convoqué le 7 juin 2016, s'est réuni, 2 rue Jean Lantier 75001 Paris, sous la présidence de Mme Marie-Pierre de la Gontrie.

Nombre de délégués en exercice : 12
Nombre de délégués présents ou représentés : 7

Étaient présents :

Mme Christine BRUNEAU (Grand Paris Seine Ouest), MM. Thierry-Michel ISOARD (Asnières-sur-Seine), Jean-Luc MILLARD (Drancy), Xavier CARON (Enghien-les-Bains), Christophe NAJDOVSKI (Paris), Patrice PATTEE (Sceaux).

Excusé ayant donné pouvoir : M. Jean-Paul MORDEFROID (Verrières-le-Buisson) à Patrice PATTEE.

Excusés : MM. Samuel BESNARD (Cachan), Christophe BERNIER (Gennevilliers), Bruno HELIN (EPT 11).

Assistaient également à la séance :

Mmes Véronique HACHÉ, directrice d'Autolib' Métropole, Fabienne PUIG, responsable de la coordination technique et administrative, MM. Matthieu FIERLING, chef de projet de service et innovation, Jérémie SWIDEREK, responsable du déploiement, Malik SALEMKOUR, chargé de mission juridique et financier.

Ordre du jour :

- Point d'information sur la réunion de la CCSPL du 22 juin 2016
- Défaut d'intérêt économique des stations
- Publicité sur les véhicules
- Tarif recharge
- Points divers

Mme Marie-Pierre de la Gontrie, présidente, a ouvert la séance après avoir dénombré 7 présents et représenté et a constaté que la condition de quorum était remplie.

La présidente propose de débriefer sur ce qui a été dit lors du comité de suivi qui précédait le bureau et qui concerne également l'ordre du jour de cette réunion.

1. Point d'information sur la réunion de la CCSPL du 22 juin 2016

La présidente indique que lors de la réunion du 22 juin 2016, la CCSPL a approuvé son bilan d'activité 2015 et a examiné le rapport annuel 2015 du délégataire sur proposition d'un rapport de la présidente, qui a été commenté par M. Amabile de la Sté Autolib'.

La présidente fait ensuite un résumé de ce qui a été dit au cours du Comité de suivi qui venait de se tenir notamment concernant

2. Analyse de l'intérêt économique de certaines stations :

La présidente fait un rappel en indiquant que le délégataire a saisi le Syndicat par écrit pour une fermeture de 20 stations. Elle indique que dans sa réponse, elle proposait d'évoquer ce point en comité de suivi et leur demandait les mesures proposées pour « la revitalisation commerciale ».

Elle ajoute que le contrat de DSP prévoit que : trimestriellement, le comité de suivi doit examiner les stations présentant un manque flagrant d'intérêt économique. Une fois que la liste est actée, la revitalisation commerciale est proposée par le concessionnaire et actée. Six mois plus tard, s'il y a constat d'échec, le déplacement ou la suppression peut être acté par l'ensemble des parties.

Elle précise ensuite que :

- lors du dernier comité technique du 17 juin, il a été présenté à la Sté Autolib' les premières observations sur la base d'une liste de 20 stations fournies par le délégataire et qui présentaient selon lui un défaut d'intérêt économique. Lors du comité de suivi du 23 juin le Syndicat a fourni une proposition d'une nouvelle méthodologie s'articulant autour de 2 critères :

- l'analyse de l'évolution du CA et de la rentabilité sur 3 ans (2013-2014-2015) : permet d'écarter les stations qui présentent une bonne dynamique commerciale et des perspectives d'amélioration ;
- l'analyse de l'environnement urbain : étude de la visibilité de la station, de la densité des territoires, et des potentialités selon la typologie urbaine (habitants, zone d'activité...)

Avec également la possibilité, pour les communes qui souhaitent maintenir la station à son emplacement, de pouvoir le faire en versant une subvention.

Elle rappelle ensuite que lors du comité de suivi du 11 mai, une présentation de la société Autolib' a mis en évidence que sur 872 stations étudiées, 166 avaient un CA de rentabilité négative.

En conclusion :

Il est convenu qu'il sera appliqué la méthode proposée par le syndicat aux stations du périmètre et qu'un retour sera fait aux collectivités lors du prochain comité.

3. Publicité sur les véhicules :

A la suite du courrier du 26 mai 2016, de la présidente qui demandait que la Société Autolib' nomme un interlocuteur unique sur le sujet publicité et qu'elle communique, au Syndicat, avant le 13 juin les documents suivants :

- le projet de protocole de test ;
- le projet d'avenant à la DSP ;
- le projet de charte éthique à destination des annonceurs.

Le service juridique de la Sté Autolib' a pris contact avec le Syndicat afin de soumettre une nouvelle proposition de charte éthique (uniquement).

Elle ajoute que dans le courrier, il était également demandé une revalorisation de la redevance de frais de contrôle versée par le délégataire au Syndicat qui est aujourd'hui de 300 k€ par an pour la porter à 400K€. Cette revalorisation concernait à la fois le surcroît de la charge de travail pour le contrôle de la publicité sur les Autolib' et aussi pour toutes les démarches chronophages à entreprendre pour « suivre les partenariats commerciaux » et les opérations connexes comme Distrilib'.

En conclusion il est convenu :

Que la publicité se fera sur une partie du parc seulement, qu'elle devra être cohérente avec les valeurs d'Autolib' et que ce n'est qu'une expérimentation parce que le retour (coût / intérêt) n'est pas connu.

Ainsi,

- Le protocole de test s'effectuera sur 3 mois, d'octobre à décembre : la publicité sera sur les portières et fenêtres arrières.
- Le projet de charte éthique à destination des annonceurs : La présidente souhaite un droit de veto, et renforcer les principes éthiques.
- Un bilan en fin de phase de test sera réalisé sur le protocole et les aspects financiers
- Avenant :

Faire 2 avenants successifs : 1 sur la phase de test / 1 sur la suite

4. Tarifs recharge Pro :

Une synthèse des évolutions tarifaire est présentée en séance. Les élus sont sensibilisés au fait que le nombre d'abonnés recharge a augmenté substantiellement en 2015 et que la tarification actuelle ne favorise pas la rotation des véhicules au cours de la journée et cela nuit à la disponibilité des places pour la location de véhicules.

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente remercie les membres. La séance est levée à 17h45.



La Présidente,

M. P. de la Gontrie

Marie-Pierre de la Gontrie

